

LA MORT DU SOLDAT

EST-ELLE UN MARTYRE ?



A question se pose ainsi : Peut-on attribuer plus ou moins rigoureusement le mérite et le titre de martyrs aux soldats qui meurent en combattant pour la patrie, au moins dans le sens que cette mort suffise à leur assurer le salut de l'âme et la félicité éternelle ?

A la question ainsi posée, il faut répondre *négativement*, et, nous servant des idées qu'exposaient dernièrement la *Civita Catholica*, dans un article du R. P. Rosa, et Son Eminence le cardinal Billot, dans un discours prononcé au Séminaire français à Rome, nous voudrions dissiper, sur ce point, les ignorances et les erreurs, et éclairer les esprits chrétiens.

Cette question est ancienne. Elle a déjà été traitée par Benoît XIV dans ses doctes ouvrages (1) ; l'examen y en est toutefois restreint aux soldats qui mouraient en guerroyant pour la foi, comme dans les Croisades. Tout le monde sait la part glorieuse qui a été faite aux croisés dans la tradition chrétienne et dans l'histoire de l'Eglise ; aussi, le grand Alighieri leur a-t-il assigné une place spéciale au Paradis, dans le voisinage des martyrs. (2)

Saint Thomas d'Aquin s'est, lui aussi, posé la question. Il se demande si la foi seule est la cause du martyre, (3) et il se fait à lui-même cette objection : S'il existait une cause du martyre autre que celle de la foi, il semblerait qu'il faudrait surtout considérer comme martyrs ceux qui meurent pour la défense de leur pays, car, parmi les œuvres de vertu, celles qui se rapportent au bien commun se rangent au premier rang : et pourtant, il n'est pas d'usage dans l'Eglise de

(1) cf. *De servorum Dei beatificatione et de beatorum canonizatione*, t. III, lib. III, c. XVIII. (2) Parad. XV, 139-148. (3) Summ. Theol. qu. 124, a. 5.